Ville de Renens
Une différence créative

PRÉAVIS N° 44-2023
AU CONSEIL COMMUNAL

Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août

Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission
Jeudi 14 septembre 2023, à 20h00,
Centre technique communal, rue du Lac 14

Préavis déposé au Conseil communal le 7 septembre 2023

PRÉAVIS N° 44-2023

Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août
Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC

Table des matières

1. Préambule 2
2. Aménagements 2
2.1. Nature des travaux 2
2.1.1. Trottoirs 2
2.1.2. Chaussée 2
2.1.3. Eclairage public 3
2.1.4. Giratoire 3
2.1.5. Végétalisation 4
3. Aspects fonciers 4
4. Procédure et enquête publique 5
5. Coûts 5
5.1. Génie civil 5
5.2. Eclairage public et plantations 6
5.3. Signalisation et marquage 6
5.4. Récapitulatif 6
6. Subvention PALM attendue 6
7. Calendrier prévisionnel 6
8. Incidences financières 6
8.1. Dépenses engagées 6
8.2. Investissements et subventions 6
8.3. Dépenses thématiques 7
8.4. Plan des investissements 7
8.5. Coût du capital 7
8.6. Compte de fonctionnement 8
9. Durabilité / Plan Climat 8
10. Conclusions de la Municipalité 8

Renens, le 28 août 2023

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En 2012, les travaux entrepris lors du changement des collecteurs EU/EC à la Place de la Gare devaient inclure la réfection des aménagements situés à la sortie du passage du 1er-Août. L'enquête du projet tram de l'autre côté des voies CFF, alors en cours de procédure, comportait de nombreuses modifications potentielles ayant des incidences sur ce secteur. La décision avait été prise de ne pas entreprendre de travaux importants. La procédure d'approbation des plans a définitivement éliminé le projet d'aménagement avec un carrefour à feux prévus à cet endroit au profit du nouveau tracé du tram surplombant le 1er-Août. Il s'est ensuivi, la construction du gymnase de Renens (GYRE), la construction du trottoir entre le GYRE et la gare (2016), la construction du quartier PQ41 « Les Entrepôts » (2021), ainsi que la mise en service de la passerelle du 1er-Août (2021). Afin de pouvoir sécuriser cette zone, il est possible maintenant d'entamer des travaux de réfection du giratoire ainsi que d'élargir les trottoirs et de modifier certains aménagements nécessaires à accroitre la sécurité des piétons.

2. Aménagements

2.1. Nature des travaux

2.1.1. Trottoirs

Les travaux consistent à élargir le trottoir Ouest du dernier tronçon de la rue du Simplon en direction de la gare de Renens. La largeur actuelle est en effet insuffisante en regard du nombre de piétons empruntant ce tronçon. Dans cette optique, la largeur des trottoirs passera de 1,50 m à 2,20 m, ce qui permettra les croisements des divers flux piétons en toute sécurité.

Des trottoirs traversants seront créés aux zones d'entrée et de sortie des véhicules sur les parcelles se situant le long du tronçon de la rue du Simplon concernées par le projet. Ce type d'aménagement permet de donner aux piétons une priorité au droit des entrées des parcelles et également de freiner et sécuriser les accès véhicules.

2.1.2. Chaussée

Le gabarit de la chaussée est maintenu tel quel. L'ajout d'une bande cyclable à la sortie du giratoire du 1er-Août en direction du GYRE implique la suppression de l'actuelle bande centrale de présélection qui permet l'accès aux parcelles N° 674 et N° 675 depuis la rue du Simplon. Cette présélection sera remplacée par une ligne discontinue. Le flux entrant et sortant du quartier n'impose en effet pas d'avoir une présélection à cet endroit. Les largeurs seront affectées à des bandes cyclables plus larges

Le passage piéton à l'entrée du giratoire en provenant de la rue du Simplon sera déplacé vers le Sud. Le déplacement permettra d'améliorer la sécurité des piétons, tout en permettant le stockage de véhicules en sortie de giratoire. De nouveaux îlots de protection seront créés afin d'aider les piétons à traverser en deux fois. Il sera procédé de façon similaire sur le passage piéton à la sortie du giratoire du 1er-Août en direction de la gare, avec la mise en place des nouveaux îlots de protection.

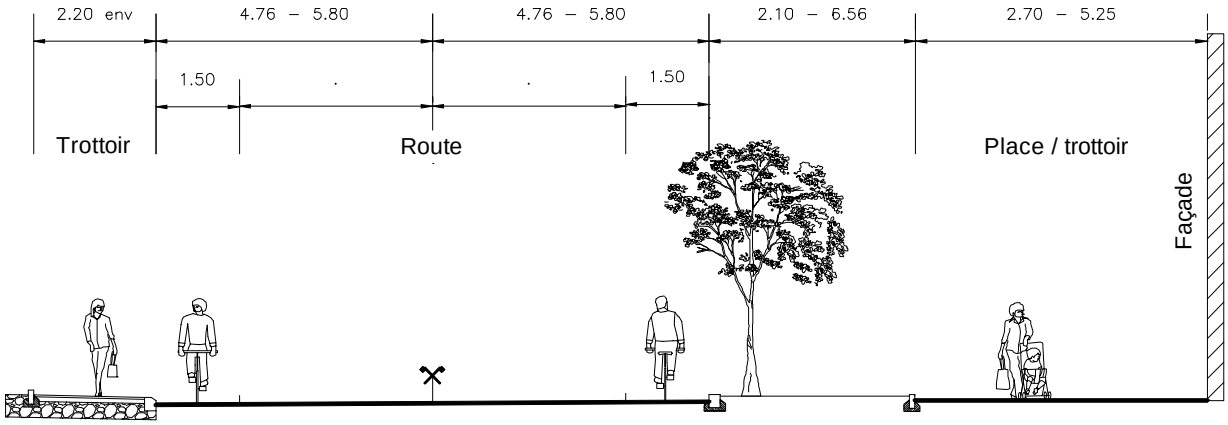

Profil type rue du Simplon – tronçon vers le giratoire du 1er-Août

2.1.3. Eclairage public

En ce qui concerne l'éclairage public, le réseau existant a fait l'objet d'une étude d'opportunité menée par le Service intercommunal des énergies SIE SA. Les luminaires existants seront rénovés et dotés de nouvelles sources lumineuses LED moins gourmandes en consommation d'énergie.

Au total 12 luminaires existants, de type sodium et halogènes, dont la consommation actuelle est de 1'330 W, ont fait l'objet de cette étude. Ils seront remplacés par 13 luminaires de type LED dont la consommation à 100% de puissance ne dépasse pas les 737 W.

Un système d'abaissement de puissance à 60% de consommation sera mis en place de 23h30 à 05h00. L'installation d'un système de télégestion afin de contrôler leur fonctionnement, fera aussi partie des équipements prévus pour ces nouveaux luminaires.

L'économie attendue est approximativement de 4'000 Kwh/an.

2.1.4. Giratoire

Le giratoire du 1er-Août fera l'objet d'une réfection complète. Divers travaux de raccordement de conduite, au droit du giratoire, ayant eu lieu depuis la fin des travaux de collecteurs en 2012, il est possible aujourd'hui de pérenniser ce giratoire et de le remettre aux normes. A cet effet, afin que les véhicules des transports publics puissent tourner, les dimensions suivantes ont été retenues:

- un diamètre extérieur de 28 m;
- une bande périphérique semi-franchissable d'une largeur de 2 m;
- un anneau de circulation d'une largeur de 8 m;
- une zone centrale végétalisée de 8 m de diamètre.

2.1.5. Végétalisation

Le bilan des zones perméables est globalement positif avec près de 70 m^2 supplémentaires. Bien que certains espaces verts soient rendus aux piétons pour la création du trottoir et traversée piétonne (- 98m^2), d'autres zones en enrobé actuellement seront remplacées par des zones végétalisées, y compris dans l'anneau central du giratoire où il est prévu d'y planter des arbres (+ 168m^2).

3. Aspects fonciers

Sur la partie Est, le trottoir bénéficie actuellement d'une servitude de passage public inscrite sur la parcelle N° 674. Cette surface sera reliée à la servitude de passage public de la parcelle N° 675.

Servitude de passage public existante sur la parcelle N° 674

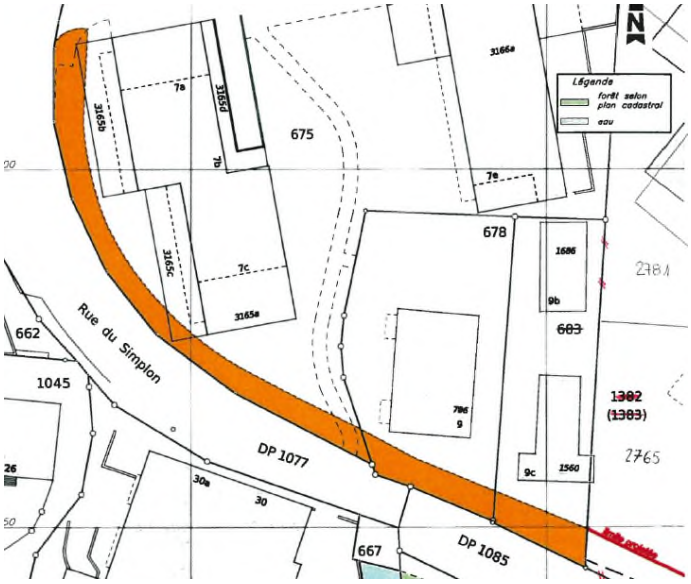

Servitude de passage public existante sur la parcelle N° 675

4. Procédure et enquête publique

Conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou; BLV 725.01), la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a préavisé favorablement en faveur du projet en date du 16 février 2022.

La procédure d'enquête publique a eu lieu du 8 janvier au 6 février 2022. A l'issue de la procédure d'enquête, deux remarques mineures ont été enregistrées et traitées. Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition.

5. Coûts

Les travaux de génie civil ont fait l'objet d'une procédure ouverte d'appel d'offres annoncée via la plateforme Simap le 19 octobre 2022. La rentrée de soumissions a été fixée pour le vendredi 2 décembre 2022. Au total, six entreprises ont déposé une offre.

Le devis général des travaux de génie civil est basé sur l'entreprise la mieux classée selon les critères établis dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

L'établissement du projet, la surveillance et le suivi financier, les métrés et les décomptes finaux seront exécutés par le Service Infrastructures-Mobilité. Cette solution permet de mettre en valeur les compétences internes et d'éviter des honoraires d'ingénieurs.

5.1. Génie civil

a)	Génie civil	CHF 388'000.-
b)	Géomètre	CHF 7'000.-
c)	Divers et imprévus	CHF 50'000.-
	Sous-total	CHF 445'000.-
	TVA 8.1% arrondi	CHF 36'000.-
	Total TTC	**CHF 481'000.-**

5.2. Eclairage public et plantations

a) Eclairage public	CHF	44'400.-
b) Plantations	CHF	30'000.-
c) Divers et imprévus	CHF	8'000.-
Sous-total	CHF	82'400.-
TVA 8.1% arrondi	CHF	6'600.-
Total TTC	**CHF**	**89'000.-**

5.3. Signalisation et marquage

a) Signalisation et marquage	CHF	25'700.-
b) Divers et imprévus	CHF	3'000.-
Sous-total	CHF	28'700.-
TVA 8.1% arrondi	CHF	2'300.-
Total TTC	**CHF**	**31'000.-**

5.4. Récapitulatif

Génie civil – total TTC	CHF	481'000.-
Eclairage public et plantations – total TTC	CHF	89'000.-
Signalisation et marquage – total TTC	CHF	31'000.-
Total général TTC	**CHF**	**601'000.-**

6. Subvention PALM attendue

Dans le cadre des PALM 2007, 2012 et 2016, le projet du réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août pourra bénéficier de la mesure infrastructurelle 21.OL.01.03 « Renens, aménagements interface gare CFF, étape 3, carrefour 1er-Août/Simplon ». Le montant du cofinancement attendu pour le génie civil, la signalisation et le marquage est estimé à CHF 179'000.- représentant environ 35% des montants pris en considération.

7. Calendrier prévisionnel

La construction de ces aménagements est prévue en fonction de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications et à l'obtention des subventions.

Les travaux sont prévus au printemps 2024 pour une durée de trois mois environ.

8. Incidences financières

8.1. Dépenses engagées

A ce jour, aucune dépense n'a été engagée.

8.2. Investissements et subventions

Comme décrit au chapitre 5 « Coûts », le total des travaux de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août se monte à **CHF 601'000.- TTC**, avant déduction de la subvention PALM estimée à CHF 179'000.-, soit un total net de CHF 422'000.- TTC.

En raison de la nature des travaux, cet investissement doit être réparti sur trois comptes, soit:

- N° 3820.1083.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août – Génie civil, pour CHF 481'000.- TTC, avant subvention estimée de CHF 168'000.-, soit un total net de CHF 313'000.- TTC, amortissable sur 30 ans;

- N° 3820.1084.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août - Eclairage public et plantations, pour CHF 89'000.- TTC, amortissable sur 20 ans;

- N° 3820.3072.5060 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août – signalisation et marquage, pour CHF 31'000.- TTC avant subvention de CHF 11'000.-, soit un total net de CHF 20'000.-, amortissable sur 10 ans.

8.3. Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer, par le biais de la péréquation directe, une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et transports. Le montant récupéré équivaut à 75% (décompte final 2022) des dépenses thématiques qui dépassent huit points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4.5 points d'impôts de la moyenne de l'ensemble des communes, soit environ 180 millions de francs suisses.

Dans le cadre de ce préavis, les coûts potentiellement admis dans les dépenses thématiques s'élèvent à 78% (génie civil et signalisation/marquage) de l'investissement. La récupération ne pourra se faire que pour l'année 2024, pour 1/15e des dépenses d'investissement engagées durant cette année. Dès 2025, si la NPIV entre en vigueur, ce type de dépenses n'entrera plus dans le périmètre des thématiques.

8.4. Plan des investissements

Le montant relatif au réaménagement de la rue du Simplon – trottoir et chaussée figure au plan des investissements (2022 – 2026), adopté par la Municipalité le 5 septembre 2022, comme suit: Section N° 3810 Infrastructures - Rue du Simplon nord – Trottoir, compte N° 3810.8031.5010 pour un montant de CHF 500'000.-.

Le montant relatif au réaménagement du giratoire du 1er-Août figure au plan des investissements (2022-2026), adopté par la Municipalité le 5 septembre 2022, comme suit: Section N° 3820 Mobilité, compte N° 3820.8044.5010 « 1er-Août – Réfection du giratoire en lien avec le tram » pour un montant de CHF 300'000.-.

8.5. Coût du capital

A titre informatif, le coût moyen du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel de CHF 23'213.- pendant 10 ans, CHF 20'913.- pendant les 10 ans suivants et CHF 15'128.- pendant les 10 dernières années. Ce coût se décompose de la manière suivante:

<u>Génie civil</u>

CHF 15'128.-: amortissement CHF 10'433.- (CHF 313'000.- divisé par 30) pendant 30 ans, intérêts CHF 4'695.- (CHF 313'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 30 ans.

<u>Eclairage public et plantations</u>

CHF 5'785.-: amortissement CHF 4'450.- (CHF 89'000.- divisé par 20) pendant 20 ans, intérêts CHF 1'335.- (CHF 89'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 20 ans.

<u>Signalisation et marquage</u>

CHF 2'300.-: amortissement CHF 2'000.- (CHF 20'000.- divisé par 10) pendant 10 ans, intérêts CHF 300.- (CHF 20'000.- divisé par 2 et multiplié par un taux de 3%) pendant 10 ans.

8.6. Compte de fonctionnement

Hormis le coût du capital, les réaménagements de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août n'entraînent pas d'augmentation de charges liées au compte de fonctionnement.

9. Durabilité / Plan Climat

Les aménagements réalisés répondent aux axes et mesures suivants du Plan Climat:

- Axe M.2: Développer la mobilité douce
  > Mesure M.2.1: Développer les parcours piétonniers et les zones piétonnes
  > Mesure M.2.3: Développer, pérenniser et sécuriser les pistes et bandes cyclables
- Axe B.1: Diminuer la consommation d'énergies
  > Mesure B.1.4: Assainir et réduire l'éclairage public
- Axe N.1: végétaliser et rafraîchir la ville
  > Mesure N.1.1: Renforcer la plantation d'arbres, de haies et de bosquets forestiers

10. Conclusions de la Municipalité

Après des années d'incertitude sur le devenir de ce carrefour, son fonctionnement s'est clarifié et le mode giratoire fonctionne bien. Il doit permettre le passage de nombreux bus et du trafic. La Municipalité constate toutefois que la sécurité de ce secteur doit être améliorée. Il accueille un nombre de piétons très important en direction du GYRE et de ce quartier qui se développe. La passerelle du 1er-Août améliore la mobilité et a déjà permis de diminuer le nombre de passages sur la rue du Simplon en provenance de la gare de Renens. Toutefois, les trottoirs existants ne sont pas encore adaptés en termes de largueur aux normes en vigueur. En outre, la réfection indispensable du giratoire, resté provisoirement dans cet état depuis 10 ans, permettra de simplifier le carrefour, de modérer la vitesse et d'accueillir la végétation en son centre.

L'ajout d'une bande cyclable complétera le réseau vélo notamment en direction du gymnase de Renens.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 44-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOPTE le projet de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de construction de **CHF 601'000.- TTC** pour les travaux de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août, avant déduction de la subvention PALM estimée de CHF 179'000.-, soit un total net de CHF 422'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants:

- N° 3820.1083.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août – Génie civil, pour CHF 313'000.- net TTC, amortissable sur 30 ans;
- N° 3820.1084.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août - Eclairage public et plantations, pour CHF 89'000.- net TTC, amortissable sur 20 ans;
- N° 3820.3072.5060 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1er-Août – Signalisation et marquage, pour CHF 20'000.- net TTC, amortissable sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément

MUNICIPALITE DE RENENS

Le secrétaire municipal
Michel Veyre

Membre de la Municipalité concernée : - Mme Tinetta Maystre.

Annexe: plan de situation.

VILLE DE RENENS

REAMENAGEMENT DE LA RUE DU SIMPLON - 1ER AOUT

PLAN DE SITUATION
COUPES TYPE

APPEL D'OFFRE

N° AFFAIRE:

N° PLAN: 1

FORMAT : A0

ECHELLE(S) : 1:200

Plan soumission

Renens CARREFOUR D'IDÉES

Centre Technique Communal
Service Infrastructures - Mobilité

Rue du Lac 14
CH - 1020 Renens
Tél. +41 21 632 74 02
Mail : infrastructures@renens.ch

MODIFICATIONS	DATE	EN COURS	DESSIN	CONTR
CREATION DU PLAN	16.09.2020		GG	LMM
4 MODIFICATIONS SUITE AU RETOUR DE L'EXAMEN PREALABLE	13.04.2021	-	GG	LMM
3 ENQUÊTE PUBLIQUE	Novembre 2021		GG	LMM
1 PLAN SOUMISSION	18.10.2021		GG	LMM
2				

Auteur du projet :

Maître de l'ouvrage :
Ville de Renens
représenté par :

Le Syndic — Jean-François Clément

Le Secrétaire — Michel Veyre

Légende:

- *Trottoirs traverssants et élargissement*
- *Giratoire. Zone végétalisée*
- *Nouvelle zone de verdure*
- *Ilots: AC 8N 3 cm*
- *A démolir*
- *Bordure type granit 24/24cm*
- *Bordure type granit chanfreinée 24/24cm*
- *Pavé granit 11/13cm*
- *Bordurette béton*

Coupe A-A'

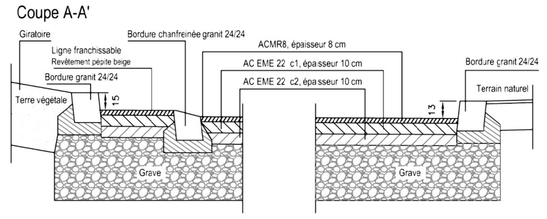

PROFIL TYPE

Trottoirs traversants

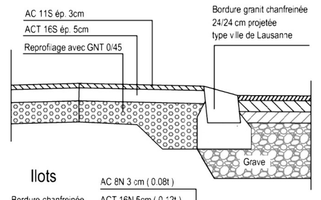

Elargissement trottoir

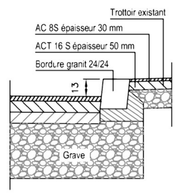
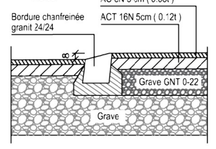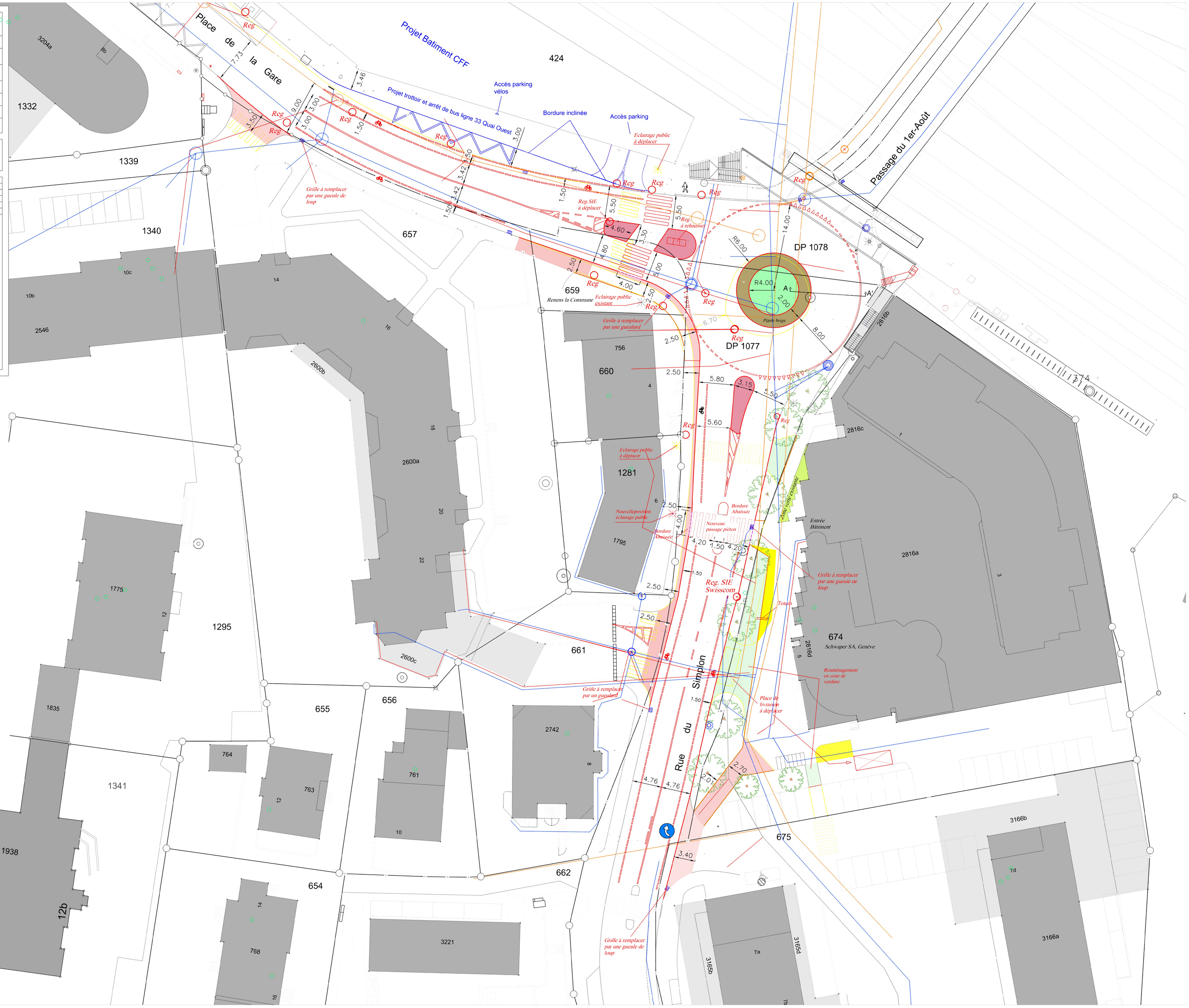
Ilots